

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 juillet 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2016-07-226: Ouverture de la séance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-227 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption des règlements d'urbanisme.

- A) Résultat de l'assemblée publique de consultation du 27 juin 2016
 - B) Adoption du Plan d'Urbanisme no. 332-2016
 - C) Adoption du règlement relatif à l'émission des permis et certificat no. 333-2016.
 - D) Adoption du règlement de lotissement no. 334-2016
 - E) Adoption du règlement de construction no. 335-2016
 - F) Adoption du règlement administratif no. 336-2016
 - G) Adoption du règlement de zonage no. 337-2016 et ses annexes (modifié)
8. A) Demande de dérogation mineure pour le 50, chemin des Merisiers.
B) Demande de dérogation mineure pour le 50, chemin des Huards
9. A) Travaux d'entretien Branche 1 du cours d'eau Francoeur
B) Travaux d'entretien Branches 1 et 2 du cours d'eau bras de la rivière Pierre-Paul
C) Demande de Denise Thiffault
10. Avis de motion pour modifier le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout
11. Demande de remboursement de Madame France Cloutier
12. CTA Mékinac demande d'augmentation de tarif
13. A) Grief numéro 2016-01
B) Demande de Madame France Boutet
14. Formation pour les premiers répondants
15. A) Rallye Lac-aux-Sables 2016/demande d'équipements
B) Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques
16. Demande de Marie-Paule Audy/stationnement
17. Achat de lumières de rue pour devant de l'Église, bancs et poubelles
18. Demande de la directeur général.
19. UR LS/Programme à pied, à vélo. Ville active de Vélo Québec
20. Paysagiste Claudette Piché offre de service pour le Pavillon Desjardins et explication sur l'arrosage.
21. Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de commandite publicitaire
22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles:

- A) **Vente du bois de chauffage du 631 rue Notre-Dame Sainte-Thècle**
- B) **Informatique de la bibliothèque municipale**

24. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-228: Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2016

Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOTQ nous informe qu'un montant de 44 425.00 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la compensation tenant lieu de taxes pour l'école Masson et le Foyer de Sainte-Thècle.

Le MAMOTQ nous informe qu'un montant de 24 577 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la Péréquation pour l'année 2016.

Ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDLCCQ nous informe que le Programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le MAPAQ nous envoie un dépliant sur la gestion du fumier de cheval.

Ministère de la santé et des Services Sociaux du Québec

Le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) transmet à la population les précautions à prendre en présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans un plan d'eau pour éviter tout problème de santé.

(<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-290-01F.pdf>)

Carrefour Normandie Saint-Tite Inc.

Le CNST nous envoie leur rapport d'activité pour l'année 2015 afin de mieux informer les gens sur leurs services. Il nous envoie le rapport annuel 2015-2016.

Curriculum Vitae

Monsieur Maxime Ouellet de Sainte-Thècle nous offre ses services pour les travaux de voirie.

Femmes de Mékinac

Le Femmes de Mékinac nous envoie leur bulletin Autour d'Elles. Dans ce bulletin on parle des diverses activités qui ont eu lieu ou qui auront lieu dans les prochaines semaines.

Héma-Québec

Héma-Québec nous avise de la date de la prochaine collecte de sang soit le lundi 25 juillet 2016 de 13h30 à 20h à la Salle Aubin de l'Hôtel de ville à Ste-Thècle.

Municipalité de Trois-Rives

La Municipalité de Trois-Rives nous envoie une copie certifiée conforme du projet de règlement 2016-01 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité de Trois-Rives », et de la résolution numéro 16-05-02 par laquelle il a été adopté.

Qualinet

Qualinet nous offre leurs services pour le nettoyage après sinistre.

Partenaire Action Jeunesse de Mékinac

PAJM nous offre un camp de plein-air pour découvrir les possibilités de l'activité en plein air et favoriser l'exercice physique.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

Le SAAQ nous informe de la nouvelle réglementation sur les normes de sécurité des véhicules routiers et sur plusieurs changements entreront en vigueur le 20 novembre prochain.

Société d'habitation du Québec

La Société d'habitation nous envoie le document présentant le budget révisé de notre organisme. Ce budget doit être accepté par la municipalité.

Unité Régionale de Loisirs et du Sport de la Mauricie

L'URLS nous accorde une subvention de 1000\$ pour le Programme d'Accompagnement en Loisir pour les personnes handicapées 2016-2017.

RÉSOLUTION : 2016-07-229: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-230: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2016 au montant de 268 759.94 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Le directeur général dépose le résumé de la soirée de consultation sur les règlements d'urbanisme

L'assemblée de consultation a eu lieu, le lundi 27 juin 2016 à 19h à la salle du conseil municipal située au 301, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

Le maire Alain Vallée et tous les conseillers (ères) du conseil municipal, Jean-François Couture, Claudette Trudel-Bédard, André Beaudoin, Caroline Poisson, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, étaient présents ainsi que le directeur général, Louis Paillé, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Éric Piché, l'aménagiste de la MRC de Mékinac, Louis Filteau, et l'aménagiste adjoint de la MRC de Mékinac, Benoit Beaupré.

7 personnes étaient présentes dans la salle lors de cette assemblée de consultation.

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a fait la présentation du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle ainsi que le règlement relatif à l'émission des permis et certificats, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement administratif et le règlement de zonage et ses annexes.

Une période de question était prévue:

Des questions sont posées sur la signification des affectations, sur la signature visuelle,

l'entretien des bâtiments, sur le danger des stations-services d'essence en milieu urbains soit dans les zones 106 et 111 et une demande est faite de mettre le règlement de zonage sur le site internet.

Un citoyen demande comment procéder pour inclure son lot dans la zone agricole du gouvernement.

La séance de consultation se termine à 21h05.

Louis Paillé,
Directeur général et
Secrétaire trésorier.

RÉSOLUTION : 2016-07-231 Adoption du règlement numéro 332-2016 intitulé : «Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement numéro 2007-247)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle peut procéder à l'adoption de son règlement intitulé «Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle» selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau Plan d'Urbanisme pour remplacer le règlement 7-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement no. 332-2016 intitulés : Plan d' Urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Le règlement numéro 332-2016 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes.
- Le règlement numéro 332-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-232 Adoption du règlement numéro 333-2016 intitulé : «Règlement relatif à l'émission des permis et certificat de la Municipalité de Sainte-

Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement relatif à l'émission des permis et certificat pour remplacer le règlement 11-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 333-2016 intitulé; Règlement relatif à l'émission des permis et certificat.
- Le règlement numéro 333-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-233: Adoption du règlement numéro 334-2016 intitulé «Règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau de lotissement pour remplacer le règlement 9-90;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 334-2016 intitulé : Règlement de lotissement.
- Le règlement numéro 334-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-234: Adoption du règlement numéro 335-2016 intitulé : «Règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement de construction pour remplacer le règlement 10-90;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 335-2016 intitulé : Règlement de construction.
- Le règlement numéro 335-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-235: Adoption du règlement numéro 336-2016 intitulé : «Règlement administratif de la Municipalité de Sainte-Thècle»

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 336-2016 intitulé : Règlement administratif.
- Le règlement numéro 336-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-236: Adoption du règlement numéro 337-2016 intitulé : « Règlement de zonage et ses annexes de la Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit procéder au remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit adopter un nouveau règlement de zonage et ses annexes pour remplacer le règlement 8-90;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle modifie seulement l'article 9.3 présenté lors dépôt du projet règlement de zonage qui se lira comme suit :

9.3 Norme générale d'implantation

Sauf pour les cas visés dans la présente section, tout bâtiment complémentaire doit être implanté hors de la marge de recul avant et à une distance minimale d'un mètre (1,0 m) de toute ligne de lot délimitant le terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- adopte le règlement numéro 337-2016 intitulé : Règlement de zonage et ses annexes.
- Le règlement numéro 337-2016 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-237: Demande dérogation mineure pour le 50, chemin des Merisiers

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure Monsieur Yves Dumas consistant à régulariser l'implantation du bâtiment principal situé à 9,64 mètres de la linge des hautes eaux du lac lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres et régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire (Gazebo) situé à 9,4 mètres de la linge des hautes eaux du lac lorsque le règlement de zonage prescrit 10 mètres.

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommandé de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure pour le 50, chemin des Merisiers à Sainte-Thècle comme suit :

- Pour l'empiètement de 0,36 mètre de la ligne de hautes eaux du lac pour le bâtiment principal.
- Pour l'empiètement de 0,60 mètre de la ligne de hautes eaux du lac pour le bâtiment complémentaire (Gazebo)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-238: Demande dérogation mineure pour le 50, chemin des Huards

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure Madame Claudette Arbour consistant à régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire (garage) de 5,79 mètres de hauteur lorsque le règlement de zonage prescrit une hauteur égale ou inférieure au bâtiment principal qui est d'une hauteur de 4,88 mètres.

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommandé de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

autorise la dérogation mineure pour le 50, chemin des Huards à Sainte-Thècle comme suit :

- Une hauteur de 0,91 mètre de plus qu'un bâtiment principal pour le bâtiment complémentaire (garage)
-

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-239: TRAVAUX D'ENTRETIEN BRANCHE 1 DU COURS D'EAU FRANCOEUR

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Francoeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et résolu (à l'unanimité) que ce conseil :

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Luc Piché pour effectuer des travaux d'entretien dans la Branche 1 du cours d'eau Francoeur ;
- que la municipalité demande à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux étaient réalisés;
- que la municipalité demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac.
- que la municipalité autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- que la municipalité s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-240: TRAVAUX D'ENTRETIEN BRANCHES 1 ET 2 DU COURS D'EAU BRAS DE LA RIVIÈRE PIERRE-PAUL

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien des Branches 1 et 2 du cours d'eau Bras de la rivière Pierre-Paul;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu (à l'unanimité) que ce conseil :

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Benoît Montambault pour effectuer des travaux d'entretien dans les Branches 1 et 2 du cours d'eau Bras de la rivière Pierre-Paul ;
- que le propriétaire visé par les travaux en assumera la totalité des coûts;
- que la municipalité demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac.
- que la municipalité autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- que la municipalité s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-241 : Demande De Denise Thiffault

CONSIDÉRANT que Madame Denise Thiffault nous demande d'installer un drain pluvial dans le secteur de la rue de la Montagne derrière sa propriété et de la terre pour remplir son terrain qui est plus bas que la rue;

CONSIDÉRANT que lors de pluie abondante l'eau de la rue se déverse dans sa cour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à faire installer une bordure en asphalte sur une partie des rues de la Montagne et Saint-Amand afin d'éviter que l'eau de la rue se déverse sur le terrain arrière du 660 de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Jean-François Couture donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour modifier le règlement 65-A-94 concernant les branchements d'égout

RÉSOLUTION : 2016-07-242: Demande de remboursement de Madame France Cloutier

CONSIDÉRANT que le conseil avait demandé à Madame France Cloutier de retourner la pièce de tissus salie pour un remboursement;

CONSIDÉRANT que Madame France Cloutier nous informe qu'elle a détruit la pièce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Modifie la résolution 2016-05-177.

- Autorise le paiement d'un montant de 67.45 \$ à Madame France Cloutier pour la pièce de tissus salie par un dégât d'eau dans le local de l'AFEAS de l'Hôtel de Ville et la municipalité ne réclame pas la pièce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-243: CTA Mékinac demande d'augmentation de tarif

CONSIDÉRANT que le CTA Mékinac n'a pas augmenté le prix des passages depuis 2013;

CONSIDÉRANT que le prix de leurs passages est inférieur à ceux qui sont proposés dans les deux modalités d'application des programme de transport adapté et de transport collectif proposés par le MTQ;

CONSIDÉRANT que le CTA Mékinac nous demande d'approuver leur demande d'augmentation de tarif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Est en accord avec la proposition d'augmentation de tarif du CTA Mékinac.

- Accepte que le CTA Mékinac modifie ses tarifs pour les passages comme suit :

a) Passage : 3.25 \$

b) Laissez-passer de 20 passages : 60 \$

c) Carte mensuelle : 85 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-244: Grief numéro 2016-01 et Grief numéro 2016-02

CONSIDÉRANT le grief 2016-01 par lequel M. Sylvain Magnan conteste la procédure concernant sa mesure disciplinaire et demande de retirer la résolution daté du 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT le grief 2016-02 par lequel les représentants syndicaux nous informe

qu'ils contestent l'embauche d'étudiant de la CJS par la municipalité pour effectuer la tonte de gazon et demande une réunion du CRT;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit répondre au syndicat par résolution lors d'une assemblée du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ne fait pas foi au grief 2016-01 considérant que la municipalité a appliqué l'article 26.01 de la convention collective concernant un avertissement écrit et cet avis doit être autorisé par résolution du conseil.
- Ne fait pas foi au grief 2016-02 concernant l'embauche d'étudiants de la CJS Jeune à tout faire puisse que depuis toujours la municipalité a engagé des étudiants pour faire la tonte de gazon sur ses espaces verts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-245: Demande de Madame France Boutet

CONSIDÉRANT la demande de Madame France Boutet de retirer son REER collectif afin de se faire arranger les dents ainsi qu'une prothèse dentaire;

CONSIDÉRANT que l'article 18.04 de la convention collective se lit comme suit :
«La personne salariée ne peut retirer son régime de retraite (REER collectif) que lorsqu'elle quitte définitivement l'employeur, qu'elle accède à la retraite ou toutes autres raisons prévues par la loi.»

CONSIDÉRANT que la demande présentée par Madame France Boutet n'est pas conforme à l'article 18.04 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'autorise pas Madame France Boutet à retirer son régime de retraite; car sa demande n'est pas prévue à l'article 18.04 de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-246: Formation pour les premiers répondants

CONSIDÉRANT que les premiers répondants doivent maintenir la compétence de PR 2 et 3;

CONSIDÉRANT que des formations auront lieu en juillet 2016 pour les premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les deux premiers répondants de Sainte-Thècle à assister aux formations pour le Bloc 1, 2 et 3. Les frais et inscription seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-247: Demande de prêt d'équipements du Rallye Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que le Rallye Lac-aux-Sables a deux portions de course à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du Rallye Lac-aux-Sables nous demandent de leur prêter quelques équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle met à la disposition des organisateurs du Rallye Lac-aux-Sables des balises coniques TRV-7 de 4 pieds et un camion municipal pour l'activité du 13 août 2016. La course se déroulera sur une partie du chemin Saint-Thomas et sur une partie du chemin Saint-Joseph.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-248: Offre d'achat de calendriers historiques d'Appartenance Mauricie

CONSIDÉRANT qu'Appartenance Mauricie nous offre d'acheter des calendriers historiques pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers historiques édition 2016 d'Appartenance Mauricie au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-249: Demande de Marie-Paule Audy/Stationnement

CONSIDÉRANT la demande de Madame Marie-Paule Audy à l'effet de stationner des roulottes sur le terrain arrière de l'Hôtel de Ville à l'occasion du mariage de sa fille;

CONSIDÉRANT que la réception du mariage se fera dans la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

autorise Marie-Paule Audy à faire stationner de roulotte à l'arrière de l'Hôtel de Ville le samedi 3 septembre 2016 à l'occasion du mariage de sa fille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-250: Achat de lumières, bancs et poubelles pour le devant de l'Église

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les achats suivant :

- 4 lumières complètes de la compagnie Westburne au prix de 8 600.00 \$ plus les taxes applicables
- 4 bancs de parc (modèle 1600-5) de la compagnie Équiparc au prix de 7 012.00 plus les taxes applicables.
- 2 poubelles (modèle 3300-2 de la compagnie Équiparc au prix de 1 836.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-251: Demande du directeur général

CONSIDÉRANT la demande du directeur général de modifier son horaire de travail comme suit du lundi au jeudi de 8h à 12 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas diminution d'heure de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande du directeur général de modifier son horaire de travail pour une année à compter de juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-252: URLS/Programme à pied, à vélo, ville active de Vélo Québec

CONSIDÉRANT l'existence du programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec qui appuie la création de villes actives;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Sainte-Thècle en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande

influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens e citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Sainte-Thècle désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de Sainte-Thècle assume le leadership d'une municipalité active;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

- Adhère au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec;
- Identifie une répondante soit Julie Veillette À pied, à vélo, ville active dans la municipalité;
- Participe à l'évaluation du programme À pied, à vélo, ville active;
- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif;
- Mettre en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif;
- Délègue une responsable soit Julie Veillette pour participer à la formation de Vélo Québec s'il y a lieu;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-253: Paysagiste Claudette Piché offre de service pour le Pavillon Desjardins et explication sur l'arrosage

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Paysagiste Claudette Piché pour aménager une plate-bande au pavillon Desjardins au montant de 528.89 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations de Paysagiste Claudette Piché concernant l'arrosage des plates-bandes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Paysagiste Claudette Piché pour aménager la plate-bande du Pavillon Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-254: Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de commandite publicitaire

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. nous demande un commandite publicitaire annuelle pour apparaître sur la carte routière du Club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 150 \$ au Club Quad Mékinac (2011) Inc. pour une publicité dans la carte routière du Club pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance :

Denise Thiffeault pose une question concernant sa demande. Le maire l'informe que la municipalité fera une bordure d'asphalte sur la rue de la Montagne et Saint-Amand afin empêcher l'eau de pluie d'entrer sur son terrain.

François Veillette demande de faire respecter le règlement sur les chiens qui ne sont pas attachés.

Michel Rheault demande si le bois brulé sur le bord du lac Croche sera ramassé par le propriétaire.

David Plamondon dit que la vidange pour roulotte du Parc Bédard est difficilement accessible et demande de déplacer le panneau d'arrêt sur la rue Saint-Jacques face à la rue Masson.

AFFAIRES NOUVELLES :

A) Vente de bois

B) Bibliothèque municipale

RÉSOLUTION : 2016-07-255: Vente de bois de chauffage

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois offres pour la vente de bois de chauffage :

- De Réjean Cossette pour un montant de 175.00 \$
- De Guy Saucier pour un montant de 156.00 \$
- De Sébastien Baril pour un montant de 100.00 \$
-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend au plus offrant, soit à M. Réjean Cossette pour la somme de 175.00 \$ taxes incluses, le bois de chauffage se trouvant derrière le garage de l'ancien site de Groleau Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-07-256: Bibliothèque municipale/informatique

CONSIDÉRANT que deux ordinateurs de la bibliothèque municipale ont un Windows XP et que cet environnement cause des problèmes aux ordinateurs;

CONSIDÉRANT qu'il faudrait installer Windows 7 sur ces appareils pour un meilleur fonctionnement;

-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation de Windows 7 sur deux ordinateurs de la bibliothèque municipale par Microgest informatique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2016-07-257: Lever de la séance

À 20h20, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier